

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2018

Déclaration d'intention d'aliéner n° 20164049 du 02/01/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens :

- AE 385 sis Au Village d'une superficie de 220 m²
- AE 427 sis Rue de l'Eglise d'une superficie de 103 m²
- AE 428 sis Rue de l'Eglise d'une superficie de 374 m²

Mutuelle Nationale Territoriale – Garantie Maintien de Salaire – Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de participer à compter du 1^{er} Février 2018 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une **participation mensuelle de 15 €** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Etats des restes à réaliser de la section d'investissement pour pouvoir régler les dépenses d'investissement avant le vote du B.P. 2018

COLLECTIVITE : DOMBLANS – BUDGET GENERAL

<u>N° ARTICLE</u>	<u>MONTANT DES CREDITS REPORTEES</u>
165	700,00
202	2.000,00
2088	154.131,00
2041582	31.801,00
2111	1.840,00
2116	30.000,00
2117	2.580,00
2121	900,00
2128	41.411,00
21312	2.624,00
2135	277,00
2151	256.484,00
2152	2.915,00
21538	12.480,00
21568	460,00
2158	27.663,00
21788	427.310,00
2182	459,00
2183	7.828,00
2184	39,00
2188	1.037,00
2318	164.773,00
238	9.825,00
TOTAL	<u>1.179.537,00</u>

COLLECTIVITE : DOMBLANS – EAU ASSAINISSEMENT

<u>N° ARTICLE</u>	<u>MONTANT DES CREDITS REPORTEES</u>
2156	96.225,00
2158	2.499,00
21788	26.575,00
2318	30.358,00
TOTAL	<u>155.657,00</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les reports ci-dessus.

Adhésion de la Commune de Ravilloles au SICOPAL – Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention,

- Emet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de RAVILLOLES au SICOPAL

Secours Populaire Français – Demande de subvention 2018 – Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix contre, 2 abstentions, et 3 voix pour,

- Emet un avis défavorable au versement d'une subvention au Secours Populaire Français

M. NOZIERE estime que compte tenu des restrictions budgétaires, la Commune doit se limiter au versement de subventions qu'aux associations locales. Mme GUILLAUME-BELLE pour sa part estime que le Secours Populaire est une œuvre laïque qui touche toutes les générations.

Transmission pour avis, projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Arlay

Après avoir consulté le dossier du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme d'Arlay, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

ADMR de Lons-le-Saunier, demande de subvention 2018 – Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix contre, 3 abstentions,

- Emet un avis défavorable au versement d'une subvention à l'ADMR de Lons-le-Saunier

Ruisseau de Blandans, point sur les travaux, réunion du 15/12/2017

M. le Maire fait le point sur la reprise des travaux en janvier. Un arrêté municipal a été pris pour fermer la circulation provisoirement sur le chemin des Isles à compter du 19 janvier pour une durée de 15 jours afin que les entreprises puissent travailler.

L'entreprise SBTP a connu quelques soucis car le passage de la buse n'avait pas été marqué par l'entreprise BOUVRESSE pour que ENEDIS puisse procéder au dégagement de la ligne 2000 V sur 20 m. C'est le cabinet REILE qui a dû intervenir en urgence pour effectuer le tracé. Ensuite l'entreprise BOUVRESSE va relever la ligne lors de la mise en place de la buse et du fourreau qui seront recouverts de béton.

M. le Maire indique qu'il a souhaité pour la sécurisation de ce passage, la mise en place de barrières en rondins autoclavés.

M. RIZZI revient sur la prise en charge du surcoût des travaux. M. le Maire répond que le surcoût est pris en charge par l'Agence de l'Eau.

Passerelle, compte rendu de la réunion du 18/12/2017 avec le SIDEC et l'entreprise retenue pour les travaux

M. le Maire rappelle que l'entreprise retenue est ROC AMENAGEMENT pour un montant de 61 730,50 € HT soit 74 076,60 € TTC comprenant la solution de base à savoir une passerelle neuve, un platelage en chêne, une structure en Galva et peinture Epoxy.

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Conseil Départemental donnant l'autorisation de démarrer les travaux de réhabilitation de la passerelle étant précisé toutefois que cette autorisation ne vaut en aucun cas promesse de subvention.

L'ordre de service de démarrage des travaux est datée du 8 janvier pour un délai d'exécution de 4 mois dont 1 mois de préparation.

Gendarmerie, compte rendu de la réunion du 18/12/2017 avec le SIDEC, M. Miche

M. le Maire indique que dans le dossier de construction de la Gendarmerie sur les parcelles cadastrées ZL 136 et 143, les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ont été consultés pour demander si ce projet est susceptible de donner lieu à des fouilles archéologiques préventives.

D'autre part, M. le Maire porte à la connaissance du Conseil que le service d'évaluation domaniale a estimé la valeur vénale du bâtiment de la Gendarmerie actuelle à 400 000 €.

Inspection d'Académie, LONS Nord, réunion du 19/12/2017. Compte rendu

M. CAMPY rend compte succinctement de la réunion des élus de la circonscription Lons Nord de l'Inspection Académie à laquelle il a assisté accompagné de M. le Maire. Selon les effectifs scolaires du Jura, il ressort que toutes les écoles dont le nombre de classes est inférieur à 4 vont disparaître. Il faudra mettre en place des Pôles. Peut-être même envisager un Pôle Domblans-Voiteur. Affaire à suivre.

D'autre part, dans la circonscription Lons Nord seules 3 communes sont équipées en classes mobiles dans le Plan Numérique : Colonne, Poligny et Domblans.

Réunion avec ENEDIS (M. MOUGET), le 09/01/2018 proposition de raccordement électrique des radars pédagogiques Décision

Vu la proposition de raccordement électrique établie par ENEDIS n° 3183868401 d'un montant de 1255,97 € TTC pour des travaux sis Route de Voiteur,

Vu la proposition de raccordement électrique établie par ENEDIS n° 3183869401 d'un montant de 1255,97 € TTC pour des travaux sis Route de Saint Germain-les-Arlay,

Compte tenu que ces raccordements sont indispensables pour l'alimentation des radars pédagogiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, et 1 abstention

- Accepte les 2 devis proposés ci-dessus
- Autorise le Maire à signer les 2 propositions

M. RIZZI s'abstient car il estime que le montant de ces travaux sont onéreux.

Vœux du Maire le 14/01/2018 – Compte rendu

M. le Maire rend compte brièvement de la cérémonie des vœux qui s'est tenue le dimanche 14 janvier. Environ 130 personnes étaient présentes. La cérémonie a débuté par l'intervention du Conseil Municipal des Jeunes suivie par le discours du Maire qui a clôturé ces interventions en donnant la parole à la salle. Beaucoup de questions ont été posées portant essentiellement sur la sécurité.

M. le Maire remercie tous les conseillers qui ont participé à la préparation de la salle ainsi que MM Courtout et Campy qui se sont occupés de l'organisation de la collation.

Loi Notre, prise compétence Eau + Ass. réunion des Présidents de Syndicat le 15/01/2018 à Arlay. Compte-rendu COPIL étude transfert compétences Eau + Ass. CCBHS le 17/01/2018 à ARLAY. Compte rendu

M. le Maire indique que suite à un courrier adressé par la C.C.B.H.S. souhaitant engager une réflexion pour connaître les impacts liés à un éventuel transfert de la compétence eau potable et assainissement aux intercommunalités au 01/01/2020 dans le cadre de la Loi Notre, les présidents des syndicats des eaux de la Com.Com se sont réunis. Une réunion très constructive qui a permis à chaque Président de syndicat de faire part de leurs attentes, de leurs problèmes et des tarifs appliqués qui sont, pour la plupart, très proches. Pour Domblans, le m³ d'eau est de 3,54 €.

M. le Maire, en qualité de Président du SIARD, et le Président du Syndicat du Tortelet ont évoqué l'éventuelle connexion des deux réseaux, soit environ 400 m de conduite (vanne, compteur et stabilisateur à installer).

Lors de la réunion à Arlay, il a été rappelé que la loi Notre fixait le transfert obligatoire de la compétence eau potable et assainissement aux intercommunalités au 01/01/2020 alors que le 1^{er} ministre souhaitait assouplir le dispositif de la loi en fixant la nouvelle échéance à 2026 et au choix des collectivités.

Un comité technique a été mis en place pour se prononcer sur les grands principes de ce transfert. M. le Maire en fait partie en tant que Président du SIARD.

Rappel à tous les adjoints, remise des propositions budgétaires pour le 12 février 2018

M. le Maire rappelle que les adjoints doivent lui remettre leurs propositions budgétaires pour le 12 février.

INSEE – recensement de la population – populations légales au 01/01/2018

Mme GAUCHET fait part au Conseil Municipal des chiffres communiqués par l'INSEE le 18 décembre 2017 suite au recensement de la population effectué en février 2017 :

- population recensée en 2017 : 1007 habitants
- population totale au 01/01/2015 : 990 habitants

Point sur le bulletin municipal n° 37 – distribution dans les foyers (Mme GAUCHET)

Mme GAUCHET fait le point sur l'édition du bulletin municipal. Le tirage est actuellement en cours. Suite à quelques problèmes techniques sur le photocopieur, le directeur des ventes de la société XEROX a proposé une remise gracieuse en imprimant environ 300 exemplaires du bulletin. Ce geste commercial permet de réaliser une économie financière d'environ 1200 € sur les impressions.

Les tournées seront prêtes pour la distribution à compter du jeudi 25 janvier.

Fuite d'eau importante (≈ 70 m³ jour), intervention de la société AX'EAU (recherche de fuite) le jeudi 11/01/2018 – Réparation le jour même

M. le Maire explique que les agents techniques avaient constaté que la consommation d'eau était en augmentation. La société AX'EAU est intervenue et a localisé une fuite rue du Gué Faroux. Suite à ce constat fait aux alentours de 16h30, les agents techniques sont intervenus immédiatement et à 19h30 les agents la réparation était terminée. La fuite était consécutive à un trou sur un manchon de réparation (réparation qui avait dû être faite, sans avoir été signalée en par une entreprise intervenue à cet endroit à l'occasion de travaux...).

D'autre part, M. le Maire indique que AX'EAU n'a pas été en mesure de fournir les éléments réclamés par le SIDEC pour le RPQS 2016 suite à un mouvement de leur personnel. A ce titre, il a été demandé à la société AX'EAU d'établir un courrier expliquant qu'elle ne disposait plus de ces données. La saisie des RPQS 2016 et 2017 se fera lors de la visite préventive avec le technicien d'AX'EAU.

Assiette, dévolution et destination des coupes de bois pour l'année 2018. Délibération

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de DOMBLANS, d'une surface de 157 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 05/03/1999. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2018 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2018 ;

1. Assiette des coupes pour l'année 2018

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF présente pour l'année 2018, l'état d'assiette des coupes résumé dans le tableau suivant :

Proposition des coupes pour l'exercice 2018			
Parcelle / Unité de Gestion	Surface	Type de coupe	Observations
21	4.61	Amélioration	
22	5.18	Amélioration	
23	4.39	Amélioration	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 2 abstentions (M. RIZZI et M. HEDIN estime que le contenu de cette proposition manque de précisions) et 11 voix pour :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2018 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

En cas de décision de la commune de reporter des coupes, en application des articles L.214-5 et D.214-21.1 du Code forestier, le Maire informe, dans un délai d'un mois à compter de la présentation de l'état d'assiette, l'ONF et le Préfet de Région, de leur report pour les motifs suivants :

Ajournement des parcelles 2 et 3 : Suite à la révision d'aménagement en cours sur notre forêt, et ainsi que pour des raisons budgétaires, nous souhaitons ajourner ces coupes (2 et 3)

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
Résineux	21-22-23	X						
Feuillus		Essences :	Essences :		X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie

				Essences :		
--	--	--	--	------------	--	--

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

- Décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2 Produits de faible valeur :

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur issus de l'ensemble de la forêt communale ;
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.3 Délivrance à la commune pour l'affouage :

- Destine le produit des coupes des parcelles.....NEANT..... à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied
Parcelles	Néant si aucune coupe feuillu

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

Cette délibération annule et remplace celle prise par le Conseil Municipal en date du 12/12/2017.

Vente des bois le 12/12/2017 à LURE (153,23 m³ de chêne). Acheteur scierie de FALLETANS 39 (26.690,00 €)

M. le Maire annonce qu'un lot de bois a été vendu par adjudication le 12/12/2017 à LURE à la scierie de Falletans pour un montant de 26.690 € (il s'agit de chênes et de châtaigniers pour 153,23 m³).

Point sur la classe numérique (tablettes)

M. CAMPY indique que les 12 tablettes acquises dans le cadre du Plan Numérique ont été livrées. La date de mise en œuvre du matériel reste à fixer en collaboration avec un membre de l'Education Nationale et un technicien de MANUTAN (fournisseur des tablettes).

C.C.B.H.S., réunion commission sport le 15/01/2018 à VOITEUR- Compte rendu

M. CAMPY rend compte de la Commission Sport à laquelle participaient que 5 membres sur 18. La réunion avait pour objectif de définir l'organisation de la compétence sport au cas où la C.C.B.H.S. prendrait la compétence sport :

- Quelles seraient les associations concernées

- Quelle serait la répartition financière des charges. A priori les associations auraient la gestion des fluides
Il a également été évoqué le cas du Club de Football Brenne d'Orain. M. Campy indique qu'il s'est opposé à ce que ce club soit pris en compte étant donné qu'il ne fait pas partie de la Com.com. Les autres membres présents de la commission ont suivi cet argument. Pour ce qui est de l'USCS les conditions restent les mêmes qu'auparavant.

Demande de scolarisation d'un enfant de MANTRY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, :

- Décide de répondre défavorablement à toute demande de scolarisation d'un enfant résidant dans une autre Commune dès lors que la Commune de résidence de l'enfant refuse de participer financièrement aux frais de scolarité

Projets d'école 2017/2018, demande de subventions des élèves de la classe de CM. Décision

Vu la demande de subvention pour la coopérative scolaire présentée par les élèves de la classe de C.M. pour des projets d'école des classes de C.M., maternelle, C.P.-C.E.2, G.S.-C.P.-C.E. (voyage à Paris pour les CM, sortie au musée archéologique et sortie neige pour les CP-CE2, sortie cinéma pour toute l'école, sortie au musée du jouet pour les CP-CE2, sortie de 3 jours dans le Haut-Jura pour les maternelles),

Vu le budget prévisionnel de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2017-2018,

Vu que la Commune de Bréry a décidé de participer à hauteur de 35 €/élève résidant sur la Commune de Bréry,

Vu que la Commune de Frontenay a décidé de participer à hauteur de 50 €/élève résidant sur la Commune de Frontenay,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 12 voix pour :

- Décide d'allouer une subvention de 20 € / élève résidant sur la Commune de Domblans

Rencontre avec le Petit Dépanneur Comtois, concernant la Salle des Fêtes et le Nouveau cimetière

M. CAMPY indique qu'il a rencontré un représentant de la société le Petit Dépanneur Comtois afin de proposer un système de clé :

- pour le projet d'agrandissement du local poubelles de la salle des fêtes (il serait souhaitable de disposer d'une clé destinée aux locataires. Le barillet actuel sera réutilisé sur le portillon de la clôture de la cuve à gaz)

- pour le nouveau cimetière (le système acquis en 2016 ne convenant pas pour des serrures extérieures. La société le Petit Dépanneur Comtois conseille de solliciter le fournisseur qui a vendu le système afin qu'il s'explique sur le produit vendu. M. Campy se charge de le contacter).

Intervention de l'entreprise OBTP, réfection toiture terrasse Salle des Fêtes (suite début incendie)

M. CAMPY indique que l'entreprise OBTP est intervenue pour procéder aux travaux de remise en état de l'étanchéité du toit terrasse de la salle des fêtes suite à l'incendie qui s'était déclaré le soir de la fête du village.

M. le Maire ajoute que la facture sera réglée sur l'exercice 2018 alors que le remboursement par l'assurance a été réalisé sur l'exercice 2017.

A.R.S., contrôle de la qualité de l'air à l'école. Choix de l'entreprise. Décision.

Vu l'obligation de mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants,

Vu les propositions financières établies par :

- SOCOTEC pour un montant de 3.580 € H.T.
- APAVE pour un montant de 4.597 € H.T.
- VERITAS pour un montant de 3.056 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

- RETENIR la proposition financière du bureau VERITAS
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Rapports SOCOTEC, vérifications des installations de gaz, de sécurité incendie, et des installations électriques de l'ensemble des bâtiments communaux

M. CAMPY porte à la connaissance du Conseil les rapports établis par SOCOTEC pour :

- vérification des installations de gaz pour la salle des fêtes
- Sécurité incendie pour la salle des fêtes et l'école
- Installations électriques pour la salle des fêtes, locaux des services techniques, la Mairie et l'école

Ces rapports sont communiqués à M. HACH qui devra établir une proposition de prix pour les travaux demandés

Compte-rendu de la réunion de la commission voirie du 06/01/2018 en Mairie

M. COURTOUT rend compte de la commission voirie à laquelle participaient : M. Jean Nozière, Mme Chantal Martelin, M. Gilles Campy, M. René Dutruel, M. Emmanuel Rizzi et M. Rémi Courtout.

Les points abordés sont :

- Prévoir signalisation verticale et horizontale
- Bretelle d'insertion de la RD120 rue Marius Buisson (côté Place Sailland) : mettre des butes roues à la place des bordures existantes et prévoir un muret côté place pour faire un massif de fleurs ou autre
- Reprise du bout du trottoir RD 120 – rue du Gros Tilleul en enrobé à chaud avec grille + enrobé à chaud à faire le long de la haie de bambous car les racines casent l'enrobé sur 20 à 25 m de long
- Lotissement des Bauches : enlèvement de la haie et refaire le trottoir en enrobé de la rue Herpin à l'accès d'entrée de la 1^{ère} maison
- Cheminement piétons entre M. Ponsard et le panneau entrée d'agglomération « Domblans » sur la route de la Muye : bande de 1 m de large en sable concassé
- Pose de caniveaux rue de la Belgique au pied du mur qui a été construit en décembre 2017
- 82 ml en enrobé à faire chemin du Prélot en direction de chez M. Jean Nozière (travaux enrobé prévus en 2018 par la CCBHS. Si la CCBHS ne faisait pas les travaux, la Commune les feraient).
- Travaux d'enrobé à faire suite aux travaux sur le réseau d'eau ou autres $\approx 200 \text{ m}^2$ (travaux prévus en 2017 et non réalisés)
- Suppression des flaques d'eau le long de la RD 120. Reprise de grilles (travaux prévus en 2017 et non réalisés)
- Allée centrale du vieux cimetière en enrobé ou béton désactivé avec bordures
- Cheminement vers Eglise : de la chaufferie vers le parvis
- Puits perdu à faire face à l'entrée de la propriété Thelliez
- Panneaux commerces à ajouter (La Table du Notaire) et à modifier (Boulangerie La Mie Tié)
- Prévoir l'entrée du restaurant La Table du Notaire côté Seille et sortie côté Dr Randot ainsi que la signalisation
- Déplacement des balisettes le long de la gendarmerie pour que le cheminement soit plus large
- Proposition du changement de sens de circulation Rue Désiré Monnier et Rue de Bréry pour permettre la continuité avec les commerces et régler le problème de stationnement du bus scolaire
- Mettre une balise de priorité au carrefour des rues Beaupoil et Désiré Monnier à la place du panneau STOP
- Mettre la rue de la Desserte en sens unique (sens rue Désiré Monnier \rightarrow rue de la Ligne) et mettre une balise de priorité Rue du Gros Tilleul au carrefour avec rue de la Desserte et de la rue de la Ligne
- Modification du carrefour de la D193 rue de Bréry avec un panneau STOP
- Voirie à créer entre l'ancien site ODO et place de la Gare pour que les campings cars puissent repartir sans faire de manœuvre
- Propositions faites à la CCBHS pour 2018 en voirie :
 - o Priorité 1 : chemin du Prélot et de la Passerelle

- Priorité 2 : chemin des Châteaux à Blandans
- Priorité 3 : rue du Faou de la RD 193, rue du Gué Faroux à la rue de la Sarazine

Compte-rendu de la réunion de la commission Cadre de Vie du 06/01/2018 en Mairie

M. COURTOUT rend compte de la commission Cadre de Vie à laquelle participaient : M. Jacques Grillot, Mme Chantal Martelin, M. Gilles Campy, M. René Dutruel, M. Emmanuel Rizzi, M. Daniel Chalandard, Mme Chrystel Meulle et M. Rémi Courtout. Mme Sophie Guillaume-Belle était excusée.

Les points abordés sont :

- Commander 5 poubelles bleues pour le tri pour le CMJ (1 place du 19 mars, 1 place Sailland, 1 aire de jeux vers la salle des fêtes, 1 aux Bauches et 1 dont l'emplacement reste à définir)
- Achat d'une remorque pour pouvoir charger la cellule de désherbage ou la faucheuse auto-portée
- Changement des plaques des arbres et des supports à l'arboretum
- Prévoir le changement des tableaux d'affichage de toute la commune (étalement sur plusieurs années car coût trop important)
- Faire imprimer des magnétiques pour « arrivée du Père-Noël » et « Vœux du Maire » pour le tableau des manifestations
- Possibilité de végétaliser l'ancien cimetière par hydromulching sauf l'allée principale
- Achat d'une plaque commémorative « René-Jean Guillaume – Maire de Domblans de 1983-2014 » sur la halte-garderie-cantine rue de la Desserte. Cérémonie fixée le samedi 28 avril 2018 à 11 heures.
- Réfection de la peinture du soldat inconnu
- Refaire un trou de Ø 50 face à l'école pour le sapin de Noël
- Déplacement ou restauration de la fontaine rue Désiré Monnier. Problème de fuite d'eau. Son déplacement permettrait la création de places de parking. M. Courtout demande à l'assemblée de se prononcer. Par 11 voix pour les membres du Conseil sont favorables à son déplacement. En attendant la fontaine serait stockée à l'atelier communal pour y être restaurée. Demander des devis à des entreprises pour la déplacer
- Enlèvement des rosiers contre le bâtiment de l'école pour les remplacer par des galets
- Revoir les illuminations de Noël et les emplacements. La commission se réunira à nouveau pour faire des propositions (voir pour des locations de traversées de route, des motifs suspendus contre les mâts d'éclairage)
- Aménagement de l'entrée de Blandans : refaire le puits vers la propriété de M. BONIN

Compte-rendu de la visite du Cimetière à CHALON SUR SAONE le 16/01/2018

M. Courtout, accompagné de M. le Maire et de M. Alain Guillemin, agent technique, se sont rendus à Chalon-sur-Saône pour visiter le cimetière ouest ainsi qu'une place le long des quais de la Saône où est pratiquée la technique de l'hydromulching. Ils ont été accueillis par le responsable des cimetières qui leur a expliqué la mise en œuvre de l'hydromulching. Cette pratique permet de respecter la législation sur le plan « écophyto ». Cette solution permet de lutter contre les plantes invasives en favorisant une végétation choisie (graines mélangées au substrat). Toutefois la Ville de Chalon-sur-Saône précise que cette pratique étant nouvellement utilisée, elle n'a pas le recul suffisant pour l'instant pour en tirer toutes les conclusions. M. Courtout se charge de demander des devis pour utiliser cette pratique sur l'ancien cimetière et la Place Sailland.

QUESTIONS DIVERSES :

Vu le courrier adressé par le Vice-Président de l'USCS sollicitant une subvention par la Commune pour l'achat de coupes, médailles et autres récompenses qui seront remises à l'occasion du 31^{ème} Tournoi de foot réservé aux U11, U13 et U15 qui aura lieu le dimanche de Pentecôte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'octroyer à l'USCS une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 €.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mardi 27 février 2018.

La séance est levée à 22 h 30.